



EDITORIAL

C'est aujourd'hui que se prépare demain !

Dans le précédent Lérrouville Infos, nous avons mis en avant les atouts à faire valoir sur notre commune. Ainsi, on y trouvait : les commerces, les artisans, l'industrie, les services publics (gare SNCF, navettes TGV, transports départementaux, bureau de poste), les professionnels de santé (depuis cette année, un cabinet d'orthophonie a ouvert ses portes), la vie associative, les écoles, les centres aérés, la bibliothèque, les animations municipales...

Au travers de ce nouveau numéro, vous pourrez voir comment l'équipe municipale entend conforter ces atouts afin de renforcer le dynamisme et l'attractivité de notre village.

Vous y trouverez aussi l'information sur les projets réalisés, les projets en cours de réalisation et sur les projets à venir qui concernent notre vie de tous les jours, sans oublier pour autant l'histoire, le patrimoine de notre commune et le respect dû aux générations précédentes (vestiges de l'ex-église, ex centre aéré de la SNCF...).

Tous les domaines se rapportant à la vie communale sont évoqués : les travaux, l'urbanisme, l'environnement, les transports, l'eau, l'assainissement, la forêt, l'action sociale...

La bonne gestion et la situation saine des finances communales, les aides apportées par plusieurs financeurs (état, département, GIP Objectif Meuse, Fondation du Patrimoine, FUCLEM, Agence de l'Eau Rhin-Meuse) nous permettent de réaliser sans emprunts les investissements dont Lérrouville a besoin dans la société d'aujourd'hui et de demain.

Ce sont les mêmes choix qui prévalent en matière de politique intercommunale. Nous nous efforçons de faire en sorte que la communauté de communes investisse et continue d'investir, ici, à Lérrouville : réouverture de la halte ferroviaire SNCF, gîtes de Maillemont, parc d'activités économiques de l'Aunoie (obtenus grâce au contrat de développement économique à la suite de la disparition du 8^{ème} R.A.), création d'une voie verte.

De même, nous sommes attachés au maintien de la comptabilité analytique intercommunale qui permet de redistribuer à chaque commune une partie de sa représentativité au sein de la communauté de communes du pays de Commercy dans des compétences, à nos yeux, importantes : la voirie, l'éclairage public, le balayage....

Enfin, nous sommes particulièrement attentifs à l'évolution de la structure intercommunale, puisque l'Etat a décidé de fusionner notre communauté de communes avec d'autres !

Et maintenant, je vous propose de découvrir le « Lérrouville Infos n° 13 » et vous en souhaite bonne lecture !

Alain Vizot, maire de Lérrouville

SOMMAIRE

	Pages
EDITORIAL	1
FINANCES	3
PROJETS COMMUNAUX	5
TRAVAUX	8
DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	10
CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE	11
ACTUALITE CODECOM	12
URBANISME	17
ENVIRONNEMENT /TRANSPORT	18
REGLES DE BON VOISINAGE	20
LA VIE AU VILLAGE	22
UN PEU D’HISTOIRE	27



FINANCES

Des budgets élaborés pour des projets structurants dont voici les chiffres :

Compte Administratif Commune 2015 :

- Fonctionnement : recettes = 1 297 509 € ; dépenses = 693 412 € ; excédent = 604 097€ ;
- Investissement : recettes = 958 702 € ; dépenses = 183 669 € ; excédent = 775 033€.

Soit un excédent total de : 1 379 130 €.

Budget Primitif Commune 2016 :

- Fonctionnement : recettes = 1 185 815 € ; dépenses = 891244 € ;
- Investissement : recettes : 1 464 667 € ; dépenses : 1 464 667 €.

Compte Administratif Eau 2015 :

- Fonctionnement : recettes = 278 679 € ; dépenses = 120 290 € ; excédent : 158389 € ;
- Investissement : recettes = 309 240€ ; dépenses : 45 863 € ; excédent = 263 377 €.

Soit un excédent total de : 421 766 €.

Budget Primitif Eau 2016 :

- Fonctionnement : recettes = 269 2601 € ; dépenses = 269 260 € ;
- Investissement : recettes = 417 062 € ; dépenses = 417 062 €.

Compte Administratif Assainissement 2015 :

- Fonctionnement : recettes = 228 394 € ; dépenses = 107 186 € ; excédent = 121208 € ;
- Investissement : recettes = 273 368 € ; dépenses = 43 740 € ; excédent = 229 628 €.

Soit un excédent total de : 350 836 €.

Budget Primitif Assainissement 2016 :

- Fonctionnement : recettes = 226 090 € ; dépenses = 226 090 € ;
- Investissement : recettes = 350 602 € ; dépenses = 350 602€.

Compte Administratif Forêt 2015 :

- Fonctionnement : recettes = 113 142 € ; dépenses = 11 816 € ; excédent = 101 326 € ;
- Investissement : recettes = 398 437 € ; dépenses : 144 594 € ; excédent : 253 843 €.

Soit un excédent total de : 355 169 €.

Budget Primitif Forêt 2016 :

- Fonctionnement : recettes = 111 626 € ; dépenses = 111 626 € ;
- Investissement : recettes = 253 843 € ; dépenses : 253 843 €.

Compte Administratif Lotissement 2015 :

- Fonctionnement : recettes = 241 906 € ; dépenses = 241 906 € ; excédent = 0 € ;
- Investissement : recettes = 331 631 € ; dépenses = 207 875€ ; excédent = 123 756 €.

Soit un excédent total de : 123 756 €.

Budget Primitif Lotissement 2015 :

- Fonctionnement : recettes = 392 000 € ; dépenses = 370 000 € ;
- Investissement : recettes = 347 600 € ; dépenses = 320 000 €.

Comme il en est ainsi depuis 2008, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter en 2016 les impôts locaux :

- **taxe d'habitation : 14,82 % ;**
- **taxe sur le foncier bâti : 12,30 % ;**
- **taxe sur le foncier non bâti : 22,11 % ;**
- **cotisation foncière des entreprises : 14,53 %.**

A savoir : le compte administratif indique ce qui a été réalisé et le budget primitif ce qu'il est prévu de réaliser. Depuis 2008, le conseil municipal n'a contracté aucun emprunt, aucune dette. De plus, en 2008, des placements (en provenance des budgets « COMMUNE et FORET ») à court et à moyen terme ont été réalisés en obligations assimilables du trésor par la Trésorerie de Commercy. Enfin, si la réglementation s'y rapportant le permet, tout projet communal fait l'objet de demande de subventions auprès de l'Etat et/ou des autres collectivités et organismes.



PROJETS COMMUNAUX

Mise en sécurité, renforcement et mise en valeur des vestiges de l'ancienne église



Depuis le 28 mars 2016, 4 entreprises ont travaillé à la réalisation de ce projet qui vous a été présenté précédemment : la société Loca France (échafaudage), l'association d'insertion professionnelle « La Suzanne » (ferronnerie), l'association d'insertion professionnelle « Les Compagnons du chemin de vie » (déjointoiement et rejointoiement) et Piantanida SAS (dépose, fourniture et repose de couvertines). CJ Bouvier a assuré la coordination S.P.S. (coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé). Le coût global estimatif de l'opération est fixé à 82 874 € HT. Elle bénéficie de subventions : participation financière maximale de l'Etat arrêtée à 14 784 €, du GIP Objectif Meuse arrêtée à 16 574 € et de la Fondation du Patrimoine arrêtée à 20 000 €.

La commune a demandé aussi à l'entreprise Piantanida SAS de conforter le mur intermédiaire du cimetière pour un montant de 4 856 € HT. Enfin, pour mémoire, la commune a bénéficié des conseils avisés du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Meuse.

Pour ce qui est de la remise en état complète de la montée d'escalier et du mur côté château d'eau, cela fera partie d'une ou de plusieurs opérations prochaines (des devis ont été demandés à cet effet).

Mise en place d'un ascenseur à la mairie



A la suite de son installation par la société OTIS, l'ascenseur a été mis en service officiellement en septembre 2015.

Le coût réel de l'opération s'élève à 27 437 € HT et elle a bénéficié d'une subvention de l'Etat pour un montant de 11 062 €.

Rénovation et accessibilité du 1^{er} étage de la mairie

Les travaux devraient commencer en septembre 2016 pour une dépense estimée à 62 117€ HT. Ils bénéficieront de subventions : une participation financière maximale de l'Etat arrêtée à 23 348 € et du GIP Objectif Meuse arrêtée à 12 423 €.

Panneau d'information lumineux

Il a été installé à l'entrée de la place de l'hôtel de ville et il est en fonction depuis le début du mois de mars 2016. Il a vocation à renseigner sur la vie de notre village, de ses associations, de ses commerces. Son coût d'acquisition s'élève à 9675,00 € HT et la commune va bénéficier d'une aide en provenance de la réserve parlementaire du sénateur Longuet pour un montant de 934 €.

Ex centre aéré de la SNCF, réalisation d'une étude de faisabilité

La commune est propriétaire d'une partie de bâtiment et de son terrain se trouvant à l'entrée de la Cité Gérard. Elle pourrait envisager d'y créer un espace aménagé à destination des associations lérouvilloises, des centres aérés, d'activités ludiques, sportives, de loisirs. Le conseil municipal a décidé d'effectuer une étude de faisabilité et d'en confier la mission à la société Archilor pour un montant de 3500 €.



Création d'un local pour les archives municipales

Bien que la documentation se rapportant au domaine communal soit de plus en plus dématérialisée, il n'en demeure pas moins que le local actuel où sont déposées les archives ne dispose plus de place suffisante pour l'archivage de nouveaux documents. Aussi, le conseil municipal propose de créer un local supplémentaire dans les combles de la mairie. Le cabinet Archilor a réalisé un projet d'aménagement qui vient d'être déposé en préfecture de la Meuse afin d'obtenir une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016. Si le dossier est accepté, les travaux pourraient commencer en septembre, en même temps que ceux du 1^{er} étage de la mairie.

Lotissement côte de l'Oliat



Les travaux de viabilisation de la douzaine de parcelles se sont achevés au début du mois de novembre. C'est l'entreprise Eurovia qui les a réalisés sous la responsabilité du maître d'œuvre retenu par la commune (Berest 54). Le coût de l'opération est de 207 875 €. Il comprend l'achat des terrains qui ont été aménagés, la maîtrise d'œuvre, la viabilisation, les travaux de connections électriques et téléphoniques. De plus ce projet bénéficie d'une subvention du GIP Objectif Meuse pour un montant de 53 260 €. Sur les 12 parcelles, il en reste actuellement 10 à vendre au prix de 30 €/m². Les parcelles ont une contenance de 6 à 7 ares et peuvent être couplées.

TRAVAUX

Travaux d'enfouissement du réseau HTA (ligne moyenne tension) par ERDF

Ils viennent de se terminer et ont concerné la rue du Docteur Paul Vautier (du croisement avec la rue Nationale jusqu'à la Place Eugène Level) et la rue Nationale (du croisement avec la route de Pont/Meuse à l'entrée de Vadonville).

ERDF viendra déposer les lignes aériennes remplacées par ces lignes souterraines.

Dissimulation des réseaux secs et requalification de la rue de la Libération

Le conseil municipal a décidé de réaliser la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques rue de la Libération, de retenir la société EURL Concept Voirie pour en assurer la maîtrise d'œuvre et d'adresser une demande de subvention auprès de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electrification en Meuse (FUCLEM).

Le 19 janvier 2016, la FUCLEM a donné un accord de principe pour l'inscription de ces travaux et le 24 février 2016, le conseil municipal a choisi l'entreprise SET de Dommartin-les-Toul (offre économiquement la plus avantageuse) pour effectuer l'enfouissement de réseaux pour un montant de 161 925 € HT. L'ordre de service pour commencer les travaux a été signé le 15 avril 2016.

A la suite de ces travaux, le conseil municipal envisage de requalifier la rue de la Libération.

Création de parkings



Au mois d'octobre 2015, l'entreprise Chardot TP a réaménagé le parking de l'ex foyer paroissial Vincent Scotti. La commune a bénéficié d'une subvention au titre des amendes de police d'un montant de 1087 €.

Au début d'avril 2016, l'entreprise Chardot TP a terminé les travaux de création d'un parking financé par la communauté de communes et situé à l'arrière du bloc communal sur une partie de terrain dont la commune reste propriétaire : 7 places de stationnement sont à disposition de la commune et 7 à l'usage des occupants du gîte intercommunal.

Amendes de police 2016

Le conseil municipal a déposé un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2016 auprès du département de la Meuse. Ce dossier prévoit les travaux de mise en sécurité de la voirie suivants :

- la matérialisation d'une place pour les personnes à mobilité réduite sur le parking de l'ex foyer paroissial ;
- la réalisation de 2 passages protégés rue Nationale, dont 1 à hauteur de la salle des fêtes ;
- la mise en place de ralentisseurs chemin de la haie de Commercy ;
- la matérialisation d'emplacements destinés au stationnement rue de Châlon ;
- la matérialisation d'une interdiction de stationner rue Paul Vautier ;
- la création de 2 parkings à proximité des écoles de la Cité Gérard, l'un côté rue de la Croix Saintin et l'autre côté rue du Capitole (voir article sur les écoles).

Mise en place de coussins berlinois

Deux coussins berlinois et la signalisation s'y rapportant ont été installés aux abords du stade pour un montant de 3275,08 € HT. Ces travaux ont bénéficié d'une subvention au titre des amendes de police 2015 : 692 €. Ils assurent une meilleure protection des publics concernés.

Comme suite à la demande des riverains se plaignant du passage à grande de vitesse de nombreux véhicules empruntant cette voie de circulation, il a été aussi installé quatre coussins berlinois rue de la Libération avec l'accord de l'agence départementale d'aménagement (ADA) de Commercy.



Changement de conduites d'eau potable en plomb

Depuis 2008, la commune procède régulièrement au changement de conduites d'eau potable en plomb. Le programme 2014 et le programme 2015 ayant été clos au cours du mois de janvier 2016, le conseil municipal prévoit à nouveau en 2016 le changement d'une quinzaine de conduites d'eau potable en plomb, rue Pierre Séward. 2017 devrait être la dernière année de changement de ces conduites et donc clore ce programme décennal.

Ecoles de Lérrouville, des travaux et deux parkings en perspective

Le syndicat mixte scolaire (SMS) de la région de Lérrouville a décidé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement en Territoire Rural (DETR) en vue de réaliser des travaux de création, réhabilitation et mises aux normes des bâtiments scolaires. Ainsi, il s'agira d'effectuer des isolations thermiques et phoniques (changement de porte et de fenêtres), des réfections de sols et de murs, des modifications de chauffage et des mises en place de régulateurs et commandes à distance de chauffage, la création d'une verrière et l'installation de rideaux, le remplacement de marches d'escaliers.

Ces travaux apporteront une meilleure qualité du service rendu aux élèves, aux enseignants et au personnel, améliorant ainsi les conditions d'éducation, d'accueil, de sécurité de travail et d'environnement scolaire.

Le montant estimé de la dépense hors taxes est de 66 373 €.

La commune s'inscrit également dans la même démarche, puisque, dans le cadre des demandes de subvention au titre des amendes de police 2016, elle a prévu la création de deux parkings à proximité des écoles de la Cité Gérard, l'un côté « rue de la croix Saintin » et l'autre côté « rue du Capitole ». En dehors des heures d'école, ils seront, bien sûr, à la disposition des habitants. Le conseil municipal réfléchit actuellement sur les conditions de stationnement sur la place de l'hôtel de ville (voitures y stationnant en permanence en journée, encombrements aux heures de début et de fin d'école, accès aux services publics, aux garages, gênes occasionnées aux habitants de la place...).

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Programme Forêt 2016

Conformément au plan d'aménagement de la forêt communale, le conseil municipal a autorisé la réalisation d'affouages (« bois de chauffage ») dans les parcelles 25, 47, 53 et 56.

De même, la commune a proposé du bois façonné aux habitants ne pouvant ou ne souhaitant pas assumer cette charge de travail au travers des affouages. Le bois a été façonné par un professionnel et sera coupé et livré à l'habitant pour un montant de 33,00 € TTC du mètre apparent.

Mise en place de deux Accueils Collectifs des Mineurs

Le conseil municipal a décidé en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement et avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse d'ouvrir deux centres aérés. L'un s'adresse aux enfants de 4 à 11 ans (du 11 juillet au 19 août 2016), l'autre, Evasion Ados, aux

jeunes de 12 à 17 ans (du 11 juillet au 5 août 2016). Ce dernier est conventionné avec les communes de Pont/Meuse, Vadonville, Boncourt, Chonville-Malaumont).

Bureau de poste, un service public au service de tous les publics



Le 21 avril 2016, deux représentantes de La Poste sont venues présenter en mairie le bilan d'activités 2015 du bureau de poste et s'enquérir des différents projets portés actuellement par la commune. Elles ont présenté un rapport formalisé relatif à la présence postale à Lérrouville, en rappelant que le bureau de poste est ouvert 25 h/semaine. En 2015, il y a eu en moyenne 13 opérations et 8 usagers/heure. 51 % des opérations concernent le courrier, les colis et le chronopost ; 16 % les versements financiers ; 14 % les retraits financiers ; 5 % les instances et 14 % les autres opérations.

Le lundi matin, l'ouverture se poursuit jusqu'à 11 h 30. Et, les horaires seront modifiés en période estivale : ouverture du bureau uniquement les matins en août.

Subventions aux associations, dons aux caisses des écoles

Le conseil municipal a décidé d'octroyer des subventions aux associations suivantes, sous réserve qu'elles transmettent leur rapport financier 2015, leur rapport d'activités 2015 et leurs projets 2016 : ADMR : 650 €, APPELS, La clé des champs, Bouger pour la Santé, Les Anciens Combattants, Le Goujon Lérrouillois, La Vadrouille, Félin de Cy de là et ACCA : 240€ ; La Prévention Routière : 120€ ; ESLC : 1 350€ ; France Alzheimer 55 : 100€.

Il a aussi décidé de verser à chaque caisse des écoles la somme de 85 €, soit 340 € au total.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

En 2015, le Centre Communal d'Action Sociale a réalisé plusieurs actions en faveur de différents publics pour un montant de 3 319,55€ :

- considérant que le portage des repas à domicile (ILCG) contribue à rendre un service à la personne et que ce service a cependant un coût pour chacun de ses bénéficiaires, il verse une participation financière de 0,50€ par bénéficiaire et pour chaque repas livré. En 2015, le montant total versé s'élève à 266,00€ ;

- lors d'une naissance, il propose une somme de 15,00€ pour toute ouverture d'un livret d'épargne au nom du nouveau-né auprès d'un établissement bancaire situé sur le territoire de la commune ;
- sur présentation de pièces justificatives et en fonction du reste à charge, il apporte des aides aux familles inscrivant leurs enfants dans les centres aérés. En 2015, le montant total versé s'élève à 298,05€ ;
- sur présentation de pièces justificatives et compte tenu du quotient familial, il alloue des aides pour les enfants de la commune fréquentant la restauration scolaire. En 2015, le montant total versé s'élève à 1 637,50€ ;
- selon le contenu des dossiers et l'avis des professionnels de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Commercy, il vient en aide sous forme de secours aux familles en grandes difficultés. En 2015, le montant versé s'élève à 967,40 €.

En 2016, toutes ces actions du CCAS sont poursuivies. **Merci à l'association le CASL pour l'aide financière généreuse qu'elle apporte, chaque année, au CCAS !**

ACTUALITE CODECOM

Voirie, éclairage public, balayage : comment ça marche!

En ce qui concerne la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie :

Les dix communes qui composent actuellement la communauté de communes du Pays de Commercy ont confié, depuis longtemps déjà, cette compétence à la CODECOM. Ainsi, tout ce qui se rapporte à la prise en charge des travaux d'entretien et d'investissement de la voirie affectée à la CODECOM relève de sa seule décision, en fonction des propositions émises par les communes qui doivent cependant tenir compte de leur avoir financier.

En effet, avant d'engager des travaux de voirie dans des rues désignées « à compétence Codecom », les communes doivent s'assurer sur la part de comptabilité analytique qui leur est affectée qu'elles en ont les moyens financiers. Sinon, elles ne peuvent pas réaliser leurs travaux et doivent les différer, ou alors, si elles en ont la possibilité, faire appel à un fonds de concours communal (elles versent tout ou partie de la somme nécessaire d'un compte communal vers un compte intercommunal).

En faisant des marchés de travaux groupés via la CODECOM, les communes, tout en disposant d'un cabinet d'études chargé de la maîtrise d'œuvre, bénéficient de conditions bien plus avantageuses qu'en agissant chacune de leur côté, y compris en matière de récupération du Fonds de Compensation de la TVA qui se fait dans l'année même.

Pour les rues non désignées « à compétence CODECOM » (il y en a très peu à Lérrouville) et les chemins, les communes en assurent la maîtrise totale sur leur seul budget communal et récupèrent pour les investissements une partie de la TVA (15,761 %).

Pour les rues désignées « à compétence départementale » (la rue Nationale et la rue de la Libération à Lérrouville), c'est le conseil départemental qui assume la responsabilité de la chaussée. Les trottoirs (bordures, caniveaux avec canalisations des eaux pluviales et avaloirs) sont à la charge de la commune qui, néanmoins, récupère une partie de la TVA (15,761 %) et bénéficie, s'il y a lieu, de subventions pour l'enfouissement des réseaux secs.

Les travaux effectués sur les routes ou les chemins forestiers sont à la charge des communes sur leur budget « Forêt » et permettent parfois d'obtenir des subventions lorsqu'il s'agit d'investissements. Cependant, la totalité de la TVA (20 %) est récupérée par la commune.

Au titre des travaux d'investissement de l'année 2016, la commune de Lérrouville a proposé à la communauté de communes la réfection de la voirie de la 2^{ème} partie de la rue du 154^{ème} R.I. et, si tel est le cas, la commune envisage de réaliser à sa charge l'enfouissement des réseaux secs. Au titre des travaux d'entretien de l'année 2016, la commune a demandé à la communauté de communes le rebouchage des trous sur l'ensemble des rues concernées.

En ce qui concerne l'éclairage public :

La communauté de communes a compétence en matière de consommation mais aussi d'entretien et de maintenance du matériel : les dépenses sont déduites de la part de comptabilité analytique affectée à chaque commune. Il est dommage que la rénovation totale du parc d'éclairage public ne soit pas entreprise, alors qu'elle pourrait bénéficier actuellement d'une subvention de 80 % pour une commune comme Lérrouville.

En ce qui concerne le balayage :

Le coût du balayage des rues est déduit de la part de comptabilité analytique affectée à chaque commune de la CODECOM.

La comptabilité analytique, c'est l'assurance pour une commune, quelle que soit son importance, de bénéficier, chaque année, si elle le désire, des moyens nécessaires pour l'entretien et la création de sa voirie, l'éclairage public et le balayage.

Orientations budgétaires intercommunales 2016

Voici les principaux projets d'investissements de la communauté de communes en 2016 :

- La clôture des travaux de la Villasatel à Euville ;
- La poursuite de la restauration de la Meuse et de ses affluents ;
- L'expérimentation de la truffière pour un montant de 30 010€HT ;
- L'aménagement d'un bâtiment des carrières d'Euville en bureaux et sa mise en accessibilité : la dépense prévisible est de 133 000€ HT ;
- La requalification des 14 logements, impasse Heurtebise à Commercy, achetés par la communauté de communes pour l'euro symbolique : des travaux d'assainissement et de réhabilitation commenceront prochainement pour un montant de 691 500€,
- La piscine intercommunale à Commercy : la dépense estimée à 9,5 millions d'euros sera répartie sur plusieurs années ;
- L'aménagement multimodal de la gare SNCF de Commercy : il se fera sur 2 ans pour un montant de 410 000€ HT.

- La construction d'une voie verte entre Lérrouville et Commercy : la dépense prévisionnelle est de 360 000€ HT ;
- La mise en place de vidéo surveillance pour la déchetterie de Vignot, les points tri à Commercy et occasionnellement les points tri dans les autres communes : elle est chiffrée à 160 000€ HT ;
- La mise en place d'une signalétique touristique et artisanale ;
- Des travaux sur la voirie intercommunale pour un montant de 600 000€ HT ;
- L'éclairage public : le changement de luminaires pour environ 112 000€ HT ;
- Des réparations diverses sur les propriétés communautaires (maison des services, maison des truffes, aire d'accueil des gens du voyage) ;
- Des subventions accordées au titre de l'amélioration de l'habitat et du commerce ;
- La mise à niveau de certains ordinateurs et du standard de la codecom.
- La mise en place d'un contrôle d'accès à la déchetterie à Vignot, ainsi que l'achat de nouvelles bornes de tri ;
- La poursuite de la construction du restaurant au Seugnon (1 589 500€ HT) et du bâtiment relais pour Concordia (1 922 611€ HT) ;
- Le commencement de travaux de requalification et d'aménagement du Quartier Oudinot (ex 8^{ème} R.A.) pour un montant de 3 500 000€ HT ;
- La fin des travaux des gîtes de Maillemont à Lérrouville pour environ 85 000 € HT ;
- Le ravalement de la façade et la réalisation d'un trompe l'œil pour le gîte de Mécrin.

Création d'une voie verte entre Lérrouville et Commercy



Les voies vertes, qui permettent de valoriser le patrimoine à vocation touristique, de faciliter les déplacements de loisirs ou utilitaires, sont des axes de circulation ouverts à tous les moyens de locomotion non motorisés. Elles empruntent souvent les chemins de halage.

C'est le cas avec le projet retenu par la communauté de communes qui prévoit de « mettre en voie verte » le chemin de halage entre Lérrouville et Commercy sur une distance de 5,9km. Pour ce faire, un maître d'œuvre a été recruté : IDP Consult. Et plusieurs réunions associant les différents partenaires (VNF, SNCF, communauté de communes, communes de Commercy et Lérrouville, associations représentant l'environnement, les cyclo randonneurs, les circuits touristiques) ont déjà eu lieu. Elles ont pour but d'informer et de communiquer, délimiter le parcours, évaluer la nature des travaux à réaliser, établir un plan de financement, ainsi qu'un dossier de demande de subventions (le projet pourrait être subventionné à hauteur de 80 % sur une dépense totale estimée à 360 000 € HT). Pour rappel, le chemin de halage appartient à Voies Navigables de France qui assure l'entretien des berges et le fauchage (en tenant compte de la période de nidification).

Gîtes intercommunaux de Maillemont à Lérrouville

Depuis le début de l'année 2016, la communauté de communes possède 2 nouveaux gîtes, dénommés « de Maillemont » (du nom de la carrière situé juste en face de la façade principale). Ils disposent chacun de 6 chambres avec lit double, dont certaines sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, équipées de kitchenettes. On y trouve également une salle de restauration, ainsi qu'un espace détente. Une personne a été recrutée pour en assurer la gestion. L'équipement des chambres et des parties communes est en cours d'achèvement. Et, d'ici peu, les gîtes de Maillemont ouvriront leur porte. Tout le monde peut y réserver une ou plusieurs chambres, voire l'un ou l'autre des 2 gîtes, voire encore l'ensemble des 2 gîtes.

- Le prix des chambres varie selon leur équipement, mais aussi selon la durée du séjour : de 26 à 63€ la nuit pour la chambre 2 personnes en court séjour, de 21 à 51€ en moyen séjour et de 17 à 40€ en long séjour ;
- Le prix de location des 2 gîtes est de 500€ pour 1 nuit, de 1100€ pour le week-end, 1900€ pour 4 nuits, de 2600€ pour 7 nuits. Le prix de location du gîte 1 (6 chambres) est de 200€ pour 1 nuit, 400€ pour le week-end. Le prix de location du gîte 2 (six chambres, salle de restauration et espace détente) est de 400€ pour 1 nuit, 600€ pour le week-end ;
- Enfin, il y a aussi des prestations supplémentaires (petit déjeuner adulte à 6€, petit déjeuner enfant à 3€, accès buanderie à 5€, lit bébé à 3€, forfait linge de toilette à 5€, forfait ménage, draps et linge de toilette à 15€, forfait draps à 10€, accès espace détente et Wifi gratuit) .

Pour tous renseignements, il faut appeler dans un premier temps la communauté de communes, puis par la suite, directement l'accueil des 2 gîtes



Parc Intercommunal d'activités économiques de l'Aunoie

Les derniers aménagements ont été réalisés sur cette zone qui appartient à la communauté de communes. Ils ont été financés par celle-ci et les aides du contrat de développement économique de l'arrondissement de Commercy. La zone peut accueillir plusieurs types de décideurs économiques (artisanat, commerce, industrie non nuisante et non polluante). Lors de sa rencontre récente avec le maire de Lérrouville, Monsieur le sous-préfet de Commercy a fait part de l'intérêt qu'il portait au développement d'activités sur la zone. Récemment, un artisan a fait l'acquisition d'une parcelle sur laquelle il souhaite construire un bâtiment à usage professionnel.

Très haut débit, où en sommes-nous ?

Lors de la cérémonie des vœux 2016 qui s'est déroulée à Lérrouville, le président de la communauté de communes, conseiller départemental du canton de Commercy, a présenté le schéma départemental territorial d'aménagement numérique dans lequel s'inscrivaient la communauté de communes et le département. Ainsi, cette année doit se créer à l'initiative de la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et des Vosges un Syndicat ayant pour but l'équipement en très haut débit. Chacun de ces 3 départements devant classer par rang de priorité les communautés de communes et chaque communauté de communes concernée devant classer par rang de priorité les communes. Puis, à partir de 2017 jusqu'en 2020, les travaux devraient commencer selon les priorités arrêtées. Pour ce qui nous concerne : Lérrouville, Vadonville, Pont-sur-Meuse, Boncourt, Grimaucourt, Euville et une partie de Commercy en 2017 ; Vignot et une partie de Commercy en 2018 ; Chonville et une partie de Commercy en 2019 ; Mécrin et la dernière partie de Commercy en 2020.

Sachant que la nouvelle grande région, Grand Est, a également inscrit le très haut débit comme l'une de ses priorités, espérons que les uns (département et communauté de communes) et les autres (région) sauront, au nom de l'intérêt général, s'entendre afin que ce calendrier ne soit pas remis en cause. Les engagements tenus doivent être respectés !

Fusion des communautés de communes du Pays de Commercy, Void et Val des Couleurs

Dans le cadre de la nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le préfet de la Meuse a validé la fusion des communautés de communes du Pays de Commercy et de Void, à partir du 1^{er} janvier 2017. Aujourd'hui, la communauté de communes du Val des Couleurs souhaite fusionner avec celles du Pays de Commercy et de Void, qui doivent pour ce faire donner leur accord, ainsi que les 54 communes représentées dans ces deux communautés de communes et la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI). Si c'est le cas, la nouvelle communauté de communes compterait cinquante-quatre communes, 83 représentants et représenterait 24 146 habitants. Les présidents et vice-présidents des 3 communautés de communes se sont rencontrés dernièrement. Pour préparer en amont la fusion, ils ont entériné « un pacte de fusion »

portant sur le nom de la nouvelle communauté de communes, la compétence « scolaire » et la compétence « voirie », la maison des services, le personnel, la fiscalité.

URBANISME

Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme

Une réunion publique a eu lieu le 3 novembre 2015, où il a été présenté, d'une part, un diagnostic du territoire, une analyse des besoins de la commune, une explication des choix retenus, et, d'autre part, le projet d'aménagement et de développement durable qui définit les orientations d'aménagement et d'urbanisme souhaitées.

Une autre réunion publique a eu le 5 avril 2016, où il a été présenté, d'une part, les orientations d'aménagement et de programmation sous la forme de schémas d'intention sur des zones particulières de la commune (par exemple : un projet de lotissement) et, d'autre part, les plans de zonage (qui définit les zones urbaines, à urbaniser et à protéger), le règlement (à chaque zone correspond un règlement qui peut contenir jusqu'à 16 articles), ainsi que les annexes (documents graphiques ou écrits qui précisent les règles qui s'appliquent).

Le projet communal de Lérrouville sera arrêté par le conseil municipal dans les prochains mois. Il devra passer par différentes étapes administratives, comme la consultation officielle des personnes publiques associées (services de l'état, chambres consulaires, collectivités locales...), la soumission à l'enquête publique, avant d'être approuvé par le conseil municipal et pouvoir ainsi entrer en vigueur.

En ce qui concerne l'aménagement et le développement durables, la commune souhaite mener des actions dans les domaines suivants avec la même priorité :

- *Prévenir et limiter les risques naturels majeurs* (inondation, ruissellement, coulée de boue, fronts de taille) ;
- *Localiser en priorité l'offre en logements dans les espaces préférentiels de développement* (aménager l'enveloppe urbaine existante, mettre en place un cycle résidentiel efficace assurant la mixité sociale et générationnelle) ;
- *Limiter les dépenses énergétiques et produire une offre en logements économe en énergie et améliorer le bâti existant ;*
- *Préserver durablement les ressources naturelles* (préserver la ressource en eau et la qualité de l'eau, gérer de manière patrimoniale, environnementale et sociale la forêt, modérer la consommation d'espaces, protéger et mettre en valeur les interfaces bâti/cultures, bâti/espaces naturels) ;

- *Concevoir une offre de déplacement améliorant les fonctionnements urbains et la qualité du cadre de vie* (réfléchir à la problématique du stationnement dans le centre du village, mettre en valeur et développer les sentiers de promenades et de randonnées) ;
- *Favoriser le maintien et le développement des activités économiques* (maintenir du tissu économique riche et varié, promouvoir le parc d'activités économiques porté par la Codecom, développer le potentiel touristique de la commune, développer une agriculture pérenne) ;
- *Conserver un cadre de vie de qualité* (créer des espaces de respiration dans les nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation, sauvegarder les caractéristiques du bâti ancien sans imposer de contraintes importantes) ;
- *Proposer une offre en équipements satisfaisante pour répondre aux besoins de l'actuelle et de la nouvelle population* (proposer des équipements sportifs et de loisirs complémentaires à ceux existants et répartis de manière homogène au sein du village, anticiper l'arrivée des nouvelles technologies).

ENVIRONNEMENT/TRANSPORT

Nettoyage des deux châteaux d'eau

Le lundi 23 mai 2016, une entreprise spécialisée a procédé au nettoyage annuel des deux châteaux de la commune, celui dit « du Mont » et celui dit « du Sud ».

Etude sur l'eau

Associés dans une démarche commune, les conseils municipaux de Lérrouville, Boncourt, Chonville-Malaumont et Pont-sur-Meuse ont décidé d'attribuer :

- ✓ le marché « étude et diagnostic des réseaux et des ouvrages d'alimentation en eau potable » (lot 1) à la société IRH Ingénieur Conseil de Ludres pour un montant de 43 390 € HT ;
- ✓ le marché « levées topographiques et établissement des plans de réseaux » (lot 2) à la société Groupement Génie de l'eau SARL/Géodatis pour un montant de 49 710 € HT.

Soit un montant total de 93 100 € HT pour un ensemble estimé à 114 000€ HT. Les 4 communes bénéficieront d'une aide financière du département (10 %) et de l'agence de l'eau Rhin-Meuse (70 %).

Cette étude sur l'eau porte sur :

- ✓ l'ensemble des thématiques techniques relatives à l'eau potable, à savoir : optimisation des ressources, qualité de l'eau, rendements des réseaux, continuité de service, interconnexions de secours.
- ✓ la collecte et l'analyse des plans existants des réseaux d'eau potable, la localisation et la détection des réseaux métalliques enterrés, l'établissement des plans de réseaux sous format informatique.

Etude sur l'assainissement

La Conseil municipal a recruté un prestataire la société IRH Ingénieur Conseil pour réaliser un diagnostic du système d'assainissement (station d'épuration, réseaux de collecte et de transfert des ouvrages associés).

Le montant retenu est de 69 070€ HT et la commune bénéficie d'une aide financière du département (10 %) et de l'agence de l'eau Rhin-Meuse (70 %).

L'étude va donner un diagnostic complet des réseaux d'eaux usées, de la station d'épuration et des ouvrages associés.

Le diagnostic devra permettre d'élaborer un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation hiérarchisé, cohérent avec les capacités financières de la commune et visant à améliorer le fonctionnement du système d'assainissement.

Zéro phyto

Les produits phytosanitaires sont utilisés en zones agricoles et non agricoles pour limiter la prolifération des plantes indésirables ou des maladies des plantes. Le plus utilisé des désherbants est le glyphosate (principe actif du « Roundup » de Monsanto), récemment classé cancérigène par le centre international de recherche sur le cancer.

Rappelons que, suite à la loi du 6 février 2014, modifiée le 18 août 2015, la mise sur le marché, la détention et l'utilisation des produits phytosanitaires sont règlementées, avec en particulier le retrait progressif de la vente par les distributeurs depuis le 1 janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017, l'interdiction totale de la vente pour les jardiniers amateurs.

Adopter des techniques naturelles, accepter de l'herbe par-ci par-là, c'est avoir une démarche écologique et citoyenne !

Nouvelle desserte à la halte ferroviaire SNCF de Lérrouville

Après l'arrêt des TER en provenance de Bar-le-Duc et à destination de Metz obtenu en décembre 2012 lors de la réouverture de la halte ferroviaire SNCF de Lérrouville, il restait à obtenir l'arrêt de TER en provenance de Bar-le-Duc et à destination de Nancy. C'est désormais chose faite ! En effet, depuis le 4 avril dernier, des trains régionaux s'arrêtent à Lérrouville et rejoignent quotidiennement la gare de Nancy.

Dans un premier temps, il s'agit de 2 aller-retour et, dans un second temps, c'est-à-dire à partir du 29 août, il y aura 3 aller-retour.

Quant à la desserte pour Metz, elle comporte, elle aussi, 3 aller-retour avec arrêt à Lérrouville. Vous trouverez les horaires de l'ensemble des TER s'arrêtant à Lérrouville sur le site Internet de la commune : « www.lerrouville.fr ».

REGLES DE BON VOISINAGE

La qualité des relations avec ses voisins résulte d'abord du respect des règles de courtoisie et de civisme. Si chacun a droit à la tranquillité, il a aussi obligation de respecter celle de ses voisins. Malheureusement, ces règles simples de bon sens, parfois ne suffisent pas. Voici donc quelques rappels pour mieux vivre ensemble !

Propriétaires de chiens, conduite à tenir

Chacun a le droit de posséder un chien, comme celui de ne pas en subir les nuisances. Pour éviter toute polémique entre les uns et les autres, à chacun d'accepter les contraintes de la vie en collectivité. Après tout, c'est faire preuve d'un respect mutuel bien légitime.

Le chien est souvent perçu comme un véritable membre de la famille. Mais les joies qu'il procure sont indissociables de la responsabilité bien naturelle qui incombe à son maître. A lui d'apprendre à son compagnon à respecter les règles simples qui doivent devenir des réflexes pour le maître et le chien.

Le ramassage est le geste le plus respectueux des autres car les nuisances occasionnées par les déjections canines sont nombreuses (en particulier risque de glissade et de chute). Cette année encore, la commune met gratuitement à disposition des propriétaires de chiens résidant à Lérrouville des sacs plastiques destinés à recueillir les déjections canines.

Sur la voie publique, afin d'éviter tout accident ou incident, les chiens doivent être tenus en laisse, voire muselés selon certaines races. Les maîtres ne doivent pas laisser aboyer leur(s) chien(s), de jour comme de nuit. D'une manière générale, les divagations d'animaux domestiques sont interdites.

Qui peut croire encore que marcher dans une crotte de chien porte bonheur ?

Travaux de bricolage

Les travaux de bricolage et de nettoyage avec des appareils occasionnant des nuisances sonores (tondeuses, taille haie, motoculteurs, tronçonneuses...) ne peuvent être effectués que :

- *du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00*
- *le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00*
- *le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00*

Feux, arrêté préfectoral

L'arrêté préfectoral n° 200461411 du 22 juin 2004 interdit notamment, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année, à toute personne d'allumer du feu à *une distance inférieure à :*

- *100 mètres des routes ; 20 mètres des chemins ; 200 mètres des habitations.*

Un conseil : plutôt que d'allumer un feu, mieux vaut se rendre à la déchetterie à Vignot qui récupère un nombre important de produits recyclables ou non !

Interdiction de baignade au lac vert

Considérant que le plan d'eau dit « du Lac Vert » n'est pas aménagé pour la baignade et que son utilisation à cette fin est de nature à porter atteinte à la santé ou à la sécurité des personnes et considérant l'absence de surveillance de ce plan d'eau, un arrêté municipal stipule que baignade y est formellement interdite.

Stationnement gênant, voire interdit de véhicules motorisés

Il est rappelé que le code de la route ne prévoit pas de stationner les véhicules sur les trottoirs à Lérrouville. Dans notre village, certaines personnes éprouvent des difficultés à se déplacer à pied (personnes handicapées, âgées ou avec une poussette). Aussi, un trottoir occupé par un ou plusieurs véhicules constituera un obstacle qui, parfois, pourra s'avérer infranchissable pour ces personnes. Pensons-y ! Cela pourra peut-être nous concerner directement un jour ou l'un de nos proches ! Il y a souvent à quelques mètres à peine, des places de stationnement libres ! Sachons les utiliser !

Circulation en forêt communale (voitures, quads, motos, scooters...)

Elle est réglementée (vitesse maximale à 30 km/h) sur une des 2 routes forestières et strictement interdite sur l'autre, y compris sur les chemins et sentiers, sauf pour les ayants droits titulaires d'une autorisation (ONF, armée, commune, chasse, propriétaires privés, affouagistes...).

LA VIE AU VILLAGE

Depuis le dernier Lérrouville info, cérémonies officielles du souvenir, vœux, cinéma, chorale, concerts variés de musique et styles différents pour atteindre toutes les tranches d'âge de la population, chasse aux œufs et animations pour les enfants adhérents à la bibliothèque ont permis aux habitants de se retrouver, de se détendre, d'échanger ou de découvrir des ensembles musicaux de valeur. Pour ceux qui ont internet, n'hésitez à regarder régulièrement le site lerouville.fr pour vous informer des différentes manifestations prévues.

Voici une rétrospective chronologique en images.



Mai 2015 : départ en retraite de Francis Rapenne, agent communal.



14 juillet 2015 : deux anciens combattants, Mrs Jean Giron et Daniel Perreau ont été mis à l'honneur.



Centre aéré et Evasion Ados : Marie, Camille et leurs équipes ont conquis les enfants et les jeunes de Lérrouville.



Août 2015 : Cinéma, un moment de détente avec la comédie irrésistible « Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ? » de Philippe de Chauveron avec Christian Clavier.



Septembre 2015 : Départ en retraite de Marcel Parisse, adjoint administratif à la mairie



Septembre 2015 : Gas nigun, un moment d'évasion avec de la musique klezmer et de l'Europe de l'Est



Octobre 2015 : La maison sous les arbres d'automne, une animation de saison à la bibliothèque.



Octobre 2015 : Le repas des anciens. Un temps fort d'échanges et de détente pour nos aînés.



Au parc des Caurettes le 10 novembre et sur la place de l'Hôtel de Ville le 11 novembre : sous la direction de leurs instituteurs, les élèves qui ont interprété des chants patriotiques pour la commémoration de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale





11 novembre 2015 : deux anciens combattants ont été mis à l'honneur, Mrs Jacky Richalet et Claude Mousseaux.



Mr Barbaud l'attendait avec impatience cette nouvelle exposition de photos de sa collection, mais les lérouvillois lui ont rendu hommage en venant encore très nombreux cette année retrouver leur jeunesse ou celles de leurs proches.



Décembre 2015 : Nous, on a vu les lutins du Père Noël, un merveilleux conte, ponctué de musique, de refrains, de ventriloquie présenté par Elisabeth et Laurent pour le Noël des enfants.



Don du sang : un nombre de collectes stable. Merci à tous les donneurs !



La bibliothèque aussi a résonné d'histoires de Noël.



Vœux de la municipalité : un temps fort pour faire le bilan de l'année écoulée et donner les nouvelles perspectives.



Concert du Nouvel An de L'Harmonie municipale de Commercy : cette année de célèbres morceaux de musique classique : un régal !



27 février 2016 : Avec Sly Trio, une soirée de jazz exceptionnelle !



3 avril 2016 : avec l'ensemble Claude Gellée de Jarville, mandoles, mandolines et contrebasse, et la participation de la chorale de Chonville, un après-midi tout en douceur.



Malgré un temps incertain, les enfants apprécient toujours de se confronter à leur agilité avec la course avec des sacs ou avec un œuf dans une cuillère....





Février 2016 : Une atmosphère de carnaval à la bibliothèque



Avril 2016 : Fête du printemps à la bibliothèque



Un temps encore bien maussade pour la fête foraine et le traditionnel feu d'artifice du samedi soir !



8 mai 2016 : cérémonie du souvenir et du recueillement.

Et les prochains rendez-vous :

30 juin : don du sang

14 juillet : 11h30 cérémonie sur la place suivi du verre de l'amitié

19 août : 20h30, cinéma « Papa ou Maman », salle des fêtes

18 septembre : 15h, chorale de Vaucouleurs, à l'église

12 octobre : repas des aînés

10 et 11 novembre : Cérémonies souvenir au parc des Caurettes et sur la place de l'Hôtel de ville

27 novembre : 15h, les accordéonistes finnois, à la salle des fêtes

2 décembre : don du sang

10 décembre : spectacle pour les enfants « devenir clown en 45 minutes »

A noter aussi la réouverture de deux commerces de proximité :

- L'épicerie PROXI, rue nationale, alimentation générale, gaz
- La boulangerie-pâtisserie, rue Fernand Legay

Cela conforte le développement et le dynamisme de notre commune !

UN PEU D'HISTOIRE

Hommage à Monsieur René Barbaud



Il a été le doyen de notre commune, il est décédé le 31 octobre 2015 à l'âge de 98 ans, et nous voulons lui rendre hommage, lui, qui a tant aimé son village. Il a aussi été le doyen des auteurs meusiens. Passionné d'écriture, Feuille d'Or en 1988 à Nancy, il a été de nombreuses années durant secrétaire de mairie, ici, à Lérrouville (pour être précis : 32 ans !). De même, il a été longtemps, très

longtemps, le correspondant local de l'Est Républicain sur notre secteur, rédacteur et photographe de milliers d'articles.

Il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages. Ses livres sont souvent le récit d'une vie passée, romancée, s'inspirant de faits réels. Ses lecteurs et ses lectrices ne s'y trompent pas : ils et elles y retrouvent à chaque fois des personnages et des lieux connus. René Barbaud, accompagné de Jeanine, son épouse qui l'a depuis toujours secondé et épaulé, se plaisait à parcourir la Meuse et à dédicacer ses ouvrages. Il était encore un musicien accompli.

C'est l'ensemble de ses talents qui lui ont permis de figer pour la postérité des hommes et des femmes, des habitants, des fêtes, des cérémonies, des challenges, des concours, des réunions, des lieux, des événements qui se sont déroulés dans notre commune sur une période de plus de cinquante ans et que l'on a pu découvrir récemment lors d'expos photos.

En effet, Monsieur Barbaud nous a laissé des photos de ces époques, témoins majeurs de l'histoire communale ! Elles renforcent à coup sûr notre mémoire collective ! Car, il faut savoir se souvenir, surtout des belles choses ! Comme il faut savoir transmettre le souvenir !

Monsieur Barbaud avait coutume de dire qu'« un beau livre est le meilleur des amis ». Ce qu'il nous a laissé constitue un très beau livre sur la vie à Lérrouville, dont il est l'auteur. Nous connaissons l'affection qu'il portait à son village et nous savons, pour le citer :

« Qu'il ne quittera jamais cette contrée tranquille
Etant définitivement installé à Lérrouville,
Qu'il a vécu en paix dans sa petite propriété,
Avec sa chère épouse, en toute sérénité » !

Du fond du cœur et là où il se trouve, nous voulons lui adresser un grand merci !

La seconde guerre mondiale l'a beaucoup marqué. Arrivé le 10 septembre 1937 au 106^{ème} Régiment d'Infanterie de Reims, René Barbaud ne se doutait pas qu'il y aurait une rallonge de taille qui s'achèverait seulement en 1945. Le 29 mai 1940, une longue marche éprouvante le conduit en captivité en Allemagne, en tant que prisonnier de guerre. Il est enfermé le 25 juin 1940 à Rostock, dans un camp cerné de barbelés. Le 30 juin, il atteint l'Oder à Stettin. Et, il arrive bientôt à Furstenberg en Silésie au Stalag III B. Le 1^{er} juillet 1940, il devient le « Kriegsgefangene n° 31 173 ». Il est par la suite incorporé dans un groupe de 80 prisonniers de guerre, à Nieder-Ulleesdorf près de Guben, en basse Silésie. Le 15 septembre 1941, il retrouve le camp de Furstenberg, dont il repart pour le camp de Luckenwald, dans la périphérie de Berlin. Là, il y effectue plusieurs tentatives d'évasion, mais elles échouent toutes. A chaque fois, le matricule 31 173 est repris. Le 3 août 1944, il quitte l'Allemagne pour la Pologne, plus exactement Kalisz, ville polonaise située au sud de Posen. En septembre, de retour à Luckenwald, il ne tarde pas à rejoindre son commando de Velten, qu'il quitte le 16 avril 1945. Ce n'est que le 2 juin 1945, pesant à peine 52 kilos, qu'il retrouve la France, sa patrie, et sa famille (ses parents, son frère et sa sœur). Entre son départ au régiment et son retour d'Allemagne, il s'est écoulé : 7 ans, 8 mois et 24 jours !